



ÉLECTIONS

**du Comité Social et Économique
1^{er} Tour le vendredi 1^{er} avril 2019**

**Contact : Prénom NOM – 00 00 00 00 00
prenom.nom@gmail.com**

À Toutes et à Tous,

Le rôle des Délégué·es du personnel au CSE :

- Ils et elles représentent l'ensemble des salarié·es, toutes catégories confondues, auprès de la Direction de l'entreprise.
- Ils et elles font respecter le droit du travail et l'application de la convention collective.
- Ils et elles sont les interlocuteurs de l'Inspection du Travail.
- Ils et elles portent et soutiennent les demandes individuelles et collectives des salarié·es devant la Direction.
- Ils et elles peuvent intervenir sur l'organisation générale de l'entreprise.

Les Délégué·es du personnel au CSE pourront fédérer les informations et les demandes de tous les salarié·es de **NOM ENTREPRISE**, les présenter et les défendre devant la direction de l'entreprise.

Votez dès le premier tour pour nous donner la majorité par un vote massif afin de pouvoir être en mesure de défendre au mieux les intérêts individuels et collectifs des salarié·es.

Ne ratez pas cette occasion de défendre et/ou de faire défendre vos droits et vos revendications !

Choisissez l'efficacité d'un syndicat national au plus près des salarié·es qui assure la formation syndicale, juridique et économique des adhérent·es, et vous permet de créer votre propre site internet d'information et de communication sur la plateforme UGICT des Ingénieurs, Cadres et Techniciens :

- Pour mieux défendre vos droits et revendications, vous pouvez aussi nous communiquer votre e-mail privé pour vous informer et communiquer en toute confidentialité.
- Sachez qu'à la CGT, ce sont les adhérent·es et les salarié·es, qui continuellement informés et valablement consultés, décident démocratiquement de la position des élu·es et du délégué·e syndical.
- Employés, techniciens, agents de maîtrise, cadres, votez pour notre liste !

N.B. : Le SNPEFP-CGT est le seul syndicat à mettre à disposition un site internet d'information et d'expression des salariés <http://efp-cgt.reference-syndicale.fr/> avant la création de votre propre site.